

PLENIERE DES 11, 12 ET 13 DECEMBRE 2006

INTERVENTION SUR LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Intervention de Véronique Jullien, pour le groupe des élus Verts

Toute personne circulant actuellement au-delà des frontières régionales dans l'hexagone peut apercevoir des éoliennes.

Les sondages confirment qu'une très large majorité des français (90%) sont favorables à l'énergie éolienne. Ainsi, ce choix énergétique et technologique est totalement intégré dans l'esprit de nombreux citoyens et de responsables politiques.

Alors que le développement de l'éolien est en retard dans notre région, le SRE, document incontournable, permettra désormais de faire un grand pas vers le développement d'installations d'aérogénérateurs.

Quelques rappels :

A) L'URGENCE CLIMATIQUE

Les bouleversements et dérèglements climatiques actuels et surtout à venir ne sont plus des « fantasmes d'écologistes en mal de catastrophe ». Il faut mettre un terme aux politiques non soutenables et non durables qui coûtent très cher et entravent des choix économiques, financiers et de recherche :

En 2005 :

Au Danemark les éoliennes produisent	20% de l'électricité
En Galice	55%
La France	0.1 %

Le secteur éolien au Danemark représente :	= 20 000 emplois
En Allemagne	= 45 000 emplois

L'énergie éolienne représente en :

Espagne	=	9 000 MW (mégawatt)
Allemagne	=	18 400 MW

Au 31 mars 2006, la France comptait 150 parcs éoliens pour une puissance électrique cumulée de 918 MW portant le nombre d'aérogénérateurs installés à 1049.

La France s'est engagée d'ici 2010 à installer environ 10 000 MW nécessitant la construction de plus de **4 000 éoliennes**.

L'objectif européen pour 2010 est de 40 000 MW d'énergie éolienne.

B) IMPACT SUR LA REGION

La région Haute-Normandie possède l'un des plus forts potentiels éoliens français, richesse inépuisable. Sa contribution est estimée entre 400 et 500 MW et elle dispose d'une excellente accessibilité au Réseau de Transport de l'Electricité ce qui facilite une distribution locale de l'énergie produite. Notre Région pourrait ainsi fournir à elle seule, en 2010, 11% de la production éolienne française (c'est-à-dire environ 200 éoliennes)...

Il est urgent de rappeler aux normands tous les effets positifs que l'on peut retirer de l'énergie éolienne :

- Pendant son fonctionnement une éolienne n'émet pas de GES ;
- Elle assure l'indépendance énergétique ;
- L'installation d'un parc éolien participe au développement local : mobilisation d'entreprise du site et recettes significatives sous forme de redevance et taxe professionnelle ;
- De nouvelles formations qualifiantes et des métiers sur 3 pôles :
 - Recherche-conception,
 - Réalisation et exploitation,
 - Maintenance.
- Un vrai projet durable pour notre région marquée par des énergies du passé pétrole et nucléaire !
- La ré-industrialisation du bassin d'emploi vieillissant et parfois obsolète.

➔ Donc en plus de créer de l'énergie et de réduire l'émission de gaz à effet de serre la filière du vent représente un gisement d'emploi potentiellement intéressant : aujourd'hui 2000 emplois directs ou indirects en France et la création de 23 500 d'ici 2010.

C'est bien une performance économique qui associe la performance environnementale.

Par exemple, le démantèlement déjà prévu :

La durée de vie d'un parc éolien est d'environ 20 ans. En fin de vie, le parc est démantelé, la loi du 3 01 2003 confirme « *que l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation...* »

C'est donc le constructeur qui paie et dès l'origine du projet (une base de 10 000 € par mégawatt est consacrée à cette phase).

Le schéma Régional Eolien, comme recueil d'informations objectives, c'est un outil d'aide à la concertation, à la raison, à la décision.

Actuellement, en Haute-Normandie, seuls 16MW sont installés : le Schéma Régional éolien appelle donc à accélérer la contribution énergétique d'origine éolienne de la Haute-Normandie.